



AVRIL-MAI 2006 VOLUME 17 NUMÉRO 1

ESQUISSES



www.iperdesign.com

Conception et Design: Gabriele Centazzo



INTÉGRITÉ du DESIGN

Recyclable • Non-Toxique • Design Innovateur • Facile d'Entretien
 Design Ergonome • Qualité Supérieure • Sens Artisanal
 Produit Écologique • Versatile • Technologie de Haute Gamme
 Développement Durable • Fabriquant Responsable



SALLE DE MONTRE ET REPRÉSENTANT

Montréal: 1.866.358.6990

Ottawa: 613.562.1000

Toronto: 416.364.6477

www.axiomkitchens.com

LOW SÃO PAULO MILAN PARIS ROME NEW YORK CHICAGO MINNEAPOLIS SAN FRANCISCO LOS ANGELES DETROIT OTTAWA TORONTO MONTREAL TOKYO BANGKOK BARCE

EN ÉDITORIAL, DE NOUVEAUX EXAMENS EN 2007	5
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX	8
ÉLÉVATION : LA NAISSANCE D'UN NOUVEL OUTIL	11
ASAQ : PORTRAIT ROBOT, SONDAGE ET BONNE NOUVELLE	12
UN TOIT BIEN EMBALLÉ	18
FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE : QUESTIONS ET RÉPONSES!	21

EN COUVERTURE Avec son architecture d'inspiration byzantine et ses airs de mosquée, l'église irlandaise Saint-Michael the Archangel qui s'élève à l'angle des rues Saint-Viateur et Saint-Urbain, semble devoir échapper à la désacralisation qui guette la moitié des lieux de cultes du Québec au cours des dix prochaines années. PHOTO | PIERRE LACERTE

COUP DE CŒUR Les Mérites d'architecture à Québec Depuis plusieurs années, la Ville de Québec organise un concours d'architecture qui récompense des projets distinctifs en matière de construction neuve, de rénovation, de recyclage, de patrimoine, d'intégration au milieu, d'habitations, d'édifices commerciaux et industriels. Au fil de nos pages, vous trouverez certains des projets primés ou finalistes.



ESQUISSES@OAQ.COM

RESPONSABLE DU BULLETIN **PIERRE LACERTE** | RÉVISION **CHRISTINE DUFRESNE** | INFOGRAPHIE **LINDA THERRIAULT**
DÉPÔT LÉGAL | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA | CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 900 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES 514.937.6168 1.800.599.6168 | TÉLÉCOPIEUR 514.933.0242 | COURRIEL INFO@OAO.COM | TOILE WWW.OAO.COM

PERSONNEL DE L'ORDRE

	POSTE COURRIEL
LUCIE AUBIN SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE	222 laubin@oaq.com
LOUISE BARRETTE, ARCHITECTE SYNDIC	231 lbarrette@oaq.com
CLAUDE BONNIER, ARCHITECTE ENQUÊTEUR	232 cbonnier@oaq.com
DANIEL CHEVARIE, ARCHITECTE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION	220 dchevarie@oaq.com
DIANE CLAING ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	249 dclaing@oaq.com
RENÉ CRÊTE, ARCHITECTE SYNDIC ADJOINT	249 rcrete@oaq.com

	POSTE COURRIEL
JEAN-CLAUDE DUFOUR COMPTABLE	230 jcdufour@oaq.com
JEAN-PIERRE DUMONT, AVOCAT SECRÉTAIRE	211 jpdumont@oaq.com
CAROLE GIARD, NOTAIRE RÉGISTRARE	251 cgiard@oaq.com
LYNDA GODIN SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	212 lgodin@oaq.com
JEANNINE HAINEAULT ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE	202 jhaineault@oaq.com
PIERRE LACERTE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	223 placerte@oaq.com

	POSTE COURRIEL
CLÉMENCE LA ROCHELLE, CRHA RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE	208 clarochelle@oaq.com
ALAIN LAFLEUR, ARCHITECTE INSPECTEUR	224 alafleur@oaq.com
JEAN-PIERRE MANFÉ RÉGISSEUR	200
LISE PELLERIN ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS	233 lpellerin@oaq.com
NICOLE TREMBLAY SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	221 ntremblay@oaq.com
HAKIMA ZIDANI RÉCEPTIONNISTE	0 hzidani@oaq.com

UN AUTRE COURONNEMENT DE CARRIÈRE

Le 19 janvier dernier, **Phyllis Lambert**, directrice fondatrice du Centre Canadien d'Architecture, remportait le septième prix Vincent J. Scully décerné par le National Building Museum de Washington.

Le prix Scully vise à récompenser les pratiques, l'art professoral ou les critiques exemplaires dans le domaine de l'architecture, de la défense du patrimoine et de l'urbanisme. Rappelons que Phyllis Lambert œuvre depuis plus de 50 ans à promouvoir l'excellence du design dans le milieu bâti et à sensibiliser le public au rôle de l'architecture dans la société, à promouvoir la recherche de haut niveau dans ce domaine et à favoriser l'innovation dans la pratique de l'architecture.

Le prix Scully a été créé en 1999 en l'honneur de Vincent Scully, professeur émérite d'histoire de l'art à l'Université Yale qui, pendant plus de 40 ans, a influencé de nombreux architectes et urbanistes de renom.

PHOTO | MICHEL BOULET

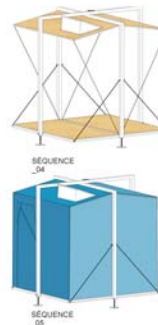


L'ARCHITECTURE HUMANITAIRE

Impressionnées par la dévastation provoquée par l'ouragan Katrina, Gisèle Fraser et Élise Lapierre, deux finissantes de l'École d'architecture de l'Université Laval, ont participé, l'automne dernier, à un atelier sur le thème de la construction d'abris d'urgence en zone sinistrée. Mené en collaboration avec l'École d'architecture de l'Université de Saint-Étienne, le projet a souri à nos deux finissantes qui ont vu leurs propositions retenues pour la construction de prototypes.

Gisèle Fraser a planché sur le concept d'une petite maison-cube pliante en bois, tandis qu'Élise Lapierre a opté pour une tente soutenue par une structure d'aluminium posée sur des pattes de métal ajustables. Les deux abris ont, entre autres, l'avantage d'offrir un certain confort en situation d'urgence.

Douze étudiants québécois ont passé dix jours en France où ils ont participé, avec leurs collègues français, à la construction des quatre abris primés (deux québécois et deux français). Amenez-en des bourrasques!



RECETTE DE CONSERVATION

Le 7 février dernier, la Ville de Montréal lançait *L'évaluation du patrimoine urbain*, une collection inédite sur le patrimoine bâti et archéologique de l'île de Montréal. Cette collection qui comporte 27 cahiers accessibles sur Internet met en valeur la spécificité de chaque arrondissement de Montréal dans une perspective d'ensemble du patrimoine urbain. Réalisée dans le cadre du Plan d'urbanisme, l'étude énumère les secteurs et bâtiments qui présentent un intérêt patrimonial, de même que les secteurs d'intérêt archéologique. La collection constitue donc une source de référence précieuse pour la mise en œuvre de la Politique du patrimoine.

En se dotant d'une telle politique, la Ville s'est engagée à reconnaître, à préserver et à mettre en valeur nos richesses patrimoniales. La Politique du patrimoine contribue ainsi à l'affirmation de l'identité et du caractère distinctif de la métropole, et permettra de mieux structurer l'action de la Ville et de ses partenaires pour faire du patrimoine un véritable levier de développement culturel, social et économique. *L'évaluation du patrimoine urbain* est un outil mis à la disposition des citoyens et des différents acteurs. La collection est accessible à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/patrimoine



DE NOUVEAUX EXAMENS EN 2007

C'était il y a 15 ans. Au tournant des années 1990, dans la foulée de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'OAQ, à l'instar de ses partenaires canadiens, a modifié sensiblement ses procédures d'admission dans le but de favoriser la mobilité professionnelle des architectes, d'abord à l'échelle canadienne, puis à l'ensemble du territoire nord-américain.

C'est ainsi que deux accords de réciprocité ont été conclus : le premier, en 1992, entre les organismes régissant la pratique de l'architecture au Canada et le deuxième, en 1994, entre le Canada et les États-Unis.

Dans un tel contexte, comment l'Ordre peut-il assurer l'instauration d'une évaluation des futurs architectes qu'il voudrait mieux adaptée à la réalité de l'exercice de la profession au Québec? À cela s'ajoute la problématique de la relève. Tel qu'il est appliqué, le système NCARB a contribué à réduire sensiblement l'accès à la profession d'architecte au Québec. Depuis sa mise en vigueur au Québec, le nombre de nouveaux membres se situe aux environs de 40 par année, alors qu'il était auparavant de 100.

Le vieillissement de la population des architectes est très inquiétant. En 1995, l'Ordre comptait dans ses rangs quelque 447 architectes de moins de

APRÈS UNE DIZAINE D'ANNÉES, FORCE EST DE CONSTATER QUE LA MISE EN APPLICATION DE L'EXAMEN DU NCARB A SUSCITÉ PLUS DE PROBLÈMES QUE DE BIENFAITS POUR LA PROFESSION

En vertu de ces accords, les organismes qui régissent la profession d'architecte au Canada et aux É.-U. ont convenu d'adopter l'Architectural Registration Examination (ARE) du NCARB comme norme commune d'admission à la profession d'architecte en Amérique du Nord.

Au Québec, traduction oblige, l'examen du NCARB a été introduit progressivement à compter de 1995. À la suite d'une période de transition prolongée – et pénible autant pour les stagiaires que pour l'Ordre –, l'examen était finalement rendu disponible au complet en français en 2001.

Après une dizaine d'années, force est de constater que la mise en application de l'examen du NCARB a suscité plus de problèmes que de bienfaits pour la profession d'architecte au Québec. D'une part, il appert que, depuis son instauration, cet examen s'est révélé très dispendieux. Par ailleurs, son contenu est mal adapté au contexte québécois. Il est, par exemple, très difficile, voire pratiquement impossible pour l'Ordre d'avoir voix au chapitre sur le contenu de cet examen.

35 ans et 201 de plus de 65 ans, soit un rapport de plus de deux pour un. À peine 10 ans plus tard, en 2006, c'est l'inverse qui se produit. On dénombre aujourd'hui 152 architectes de moins de 35 ans et 303 architectes de plus de 65 ans, soit un rapport d'un pour deux.

Bien entendu, la diminution de la relève en architecture n'est pas le simple fait de l'examen du NCARB. Toutefois, comme l'examen est une condition d'admission à l'Ordre, il s'agit d'un aspect sur lequel l'Ordre a toute la latitude voulue pour intervenir. Quant aux autres raisons fréquemment invoquées pour ne pas adhérer à l'Ordre (le manque d'appui généralisé des architectes envers leur relève, le peu d'incitatifs financiers à devenir architecte, l'augmentation des obligations déontologiques et professionnelles qui viennent avec le titre), elles sont tout aussi importantes et pourraient à elles seules faire l'objet d'un autre éditorial.

Le changement des valeurs qui animent chaque génération a aussi un rôle à jouer dans le phénomène : la valeur d'engagement en particulier.

Cependant, à ce chapitre, je ne peux qu'inviter à dépasser ces limites. Notre cadre réglementaire ne peut rien changer à cet égard.

DE NOUVEAUX EXAMENS

J'ai déclaré, en juin 2005, que la question de l'accès à la profession était l'une des priorités de mon mandat en tant que président.

Aussi, j'ai le plaisir d'informer les membres de l'Ordre et, bien évidemment, les stagiaires que le Bureau a adopté une résolution menant à la tenue d'un nouvel examen d'admission à l'OAQ, et ce, à compter de l'automne 2007.

Ce nouvel examen se concentrera sur l'évaluation des connaissances pratiques acquises pendant le stage de trois ans. Voici les lignes directrices adoptées par le Bureau quant au nouvel examen d'admission à l'OAQ :

1. Que l'examen d'admission à l'OAQ soit sous le contrôle réel de l'OAQ quant à son contenu, sa forme et son administration ;
2. Que l'examen d'admission à l'OAQ soit développé en fonction du programme de stage en architecture et ne soit pas une réévaluation des connaissances acquises à l'université ;
3. Que l'examen porte en outre sur les éléments suivants :
 - Code de construction du Québec
 - Aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec, dont la déontologie et la responsabilité professionnelle
 - Préoccupations environnementales, qualité de l'air et développement durable
 - Documents de conception et de construction
 - Programmation : compréhension du programme, analyse des besoins du client
 - Étude de l'emplacement et de l'environnement
 - Coordination des systèmes d'ingénierie : lecture des plans, compréhension des systèmes
 - Estimation du coût des travaux
 - Étude de la réglementation applicable
 - Dessins d'exécution : conception de détails, d'enveloppe, techniques de construction, transmission des connaissances techniques par des plans et devis clairs
 - Devis descriptif et recherche sur les matériaux
 - Administration du contrat de construction
 - Appel d'offres et négociation de contrat
 - Phase de la construction – Bureau : formulaires d'administration de contrat
 - Phase de la construction – Chantier : connaissance des matériaux, échancier, surveillance
 - Gestion
 - Gestion de projet
 - Gestion de bureau : tenue de bureau, tenue de dossiers, marketing;
4. Que l'utilisation de documents soit permise lors de l'examen et que l'examen vise en outre à vérifier la connaissance et la maîtrise qu'a le candidat des outils et de la documentation utilisés par l'architecte dans le cadre de sa pratique;
5. Que l'examen soit conçu en fonction de la législation et du contexte de pratique québécois;
6. Que l'examen soit un amalgame de questions et de mises en situation afin de vérifier les habiletés acquises au cours du stage et la capacité du futur architecte à intégrer des notions théoriques au sein d'un contexte pratique;
7. Que l'examen soit préparé par un groupe d'examineurs, au besoin multidisciplinaire;
8. Que l'examen soit réparti sur deux jours et composé de trois ou quatre parties;
9. Que l'examen soit administré au moins une fois par an;
10. Que l'examen ne soit pas nécessairement sous forme informatique; et
11. Que l'examen soit développé dans les deux langues (anglais et français).

Concernant ce qui précède, il convient de préciser que le Comité des conseils d'architecture du Canada a confié à un groupe de travail composé des représentants des ordres de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec le mandat de se pencher sur la question des examens. Pour ces trois ordres, il importe de travailler à l'élaboration d'un nouvel examen d'admission à la profession qui, à terme, devrait être reconnu ailleurs au Canada. C'est ainsi qu'au cours des prochains mois, l'OAQ travaillera étroitement avec ses partenaires canadiens pour développer en commun une banque de questions conforme aux principes mentionnés plus haut.

À ce jour, le NCARB a été informé des difficultés que pose l'examen ARE et du travail en cours au Canada en vue de l'élaboration d'un nouvel examen. Je souhaite de tout cœur que la valeur de l'examen québécois ou canadien soit reconnue ailleurs en Amérique comme équivalente à celle du NCARB. Cependant, si tel n'est pas le cas, les architectes désireux de pratiquer aux É.-U. devront envisager de passer les examens du NCARB.

De la même façon que nous avons dû prévoir une transition lors de la mise en oeuvre des examens ARE, nous sommes à élaborer des étapes de transition afin d'éviter que ceux qui ont commencé le processus NCARB soient pénalisés.

Les nombreuses rencontres que j'ai eues avec des stagiaires m'incitent à penser que cette annonce créera un *baby-boom* au sein des architectes. Je le souhaite. Malgré les hauts et les bas que chacun de nous pouvons vivre, cette profession en vaut vraiment la peine, une peine devenue plus appropriée. Chers futurs collègues, la balle sera incessamment dans votre camp. Inscrivez-vous... passez à l'action.

ARCHITECTURE : NOM FÉMININ...

Pratiquement exclues des professions dites libérales y a encore quelques décennies à peine, les Québécoises prennent leur revanche et donnent l'assaut à la forteresse architecturale. Au point où l'on peut déjà affirmer que l'architecte de demain sera une architecte.

Si les femmes constituent présentement 48% des membres de l'Ordre des architectes de moins de 40 ans, leurs cadettes qui n'ont pas encore célébré leurs 35 ans forment déjà 54% des effectifs de l'Ordre. À l'heure actuelle, pratiquement la moitié des stagiaires en architecture sont des filles. Et comme on répète à qui mieux mieux que les filles sont plus studieuses et plus sérieuses que leurs confrères, ce n'est pas demain que cette poussée sera contenue.

RENDONS À CLÉOPÂTRE...

Grâce à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement mise en place par le ministère de la Culture et des Communications il y a 25 ans, près de 2 000 artistes ont pu donner libre court à leur talent et se faire connaître... en autant qu'on n'oublie pas de leur donner le crédit pour leurs créations!

La couverture du dernier numéro d'*Esquisses* montrait un détail du nouveau *Centre de recherche sur le bois* de l'Université Laval. Or ce « détail » n'était rien de moins qu'une vue partielle de « Intersection », l'œuvre sculptée par Karole Biron, une artiste de Québec. Nous nous excusons auprès de l'artiste pour cette omission bien involontaire.

L'ARCHITECTE ANONYME

Dans l'édition de février dernier d'*Esquisses*, nous publions la photographie de groupe et les noms des jeunes architectes qui, le 15 décembre 2005, avaient prêté serment, puis reçu leur permis d'exercice.

Dans le chaos bon enfant de cette soirée, l'un des architectes immortalisés s'est retrouvé sans nom.

Cette tête souriante perdue au milieu de ses pairs avait pourtant un patronyme et un prénom bien à lui.

Il s'agit de Philippe Lamontagne. Toutes nos excuses.



CATÉGORIE ÉDIFICE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL - CONSTRUCTION NEUVE

LAURÉAT : AUBERGE SAINT-ANTOINE

LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ ET ASSOCIÉS



« CE QUE LE FILS
DONT LE PETIT-FILS

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

AU NOM DES PETITS-FILS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

DÉSIRE OUBLIER, C'EST CE
CHERCHE À SE SOUVENIR. »

La Commission de la culture de l'Assemblée nationale annonçait en juin dernier la tenue d'audiences publiques sur le patrimoine religieux au Québec. Plus de 150 organismes dont l'Ordre des architectes y ont défendu leur point de vue.

Conscient de représenter les héritiers des maîtres d'œuvre de ces spécimens patrimoniaux encore précieux mais parfois encombrants, l'Ordre a fait valoir le rôle essentiel des architectes dans la conservation, la restauration et le recyclage des bâtiments historiques.

Même si on perçoit un certain désarroi chez tous ceux que la question intéresse, il a paru essentiel que la réflexion porte non seulement sur la pertinence sociale d'un édifice, mais aussi sur son architecture, sur sa forme qui s'est constituée dans l'espace et le temps, sur son rôle de témoin des valeurs d'une société, sur sa fonction de lieu de permanence et de mémoire.

Le patrimoine religieux du Québec constitue un ensemble dont la valeur provient en grande partie de sa répartition sur l'ensemble du territoire; il y constitue un maillage identitaire essentiel. Nos châteaux!, clament certains.

Si, ailleurs, les châteaux structurent une industrie touristique florissante, il serait illusoire d'imaginer un tel sort pour nos églises. Nos lieux de culte, nos couvents doivent être appréciés pour ce qu'ils sont, souvent des œuvres de piété naïve, parfois des réalisations savantes qui allient le génie d'un architecte et celui de multiples artisans ou artistes, mais avant tout des lieux identitaires.

Plusieurs points ont été débattus devant la Commission. Le premier soulevait la question sans doute cruciale : à qui appartient le patrimoine religieux ?

Ce patrimoine est constitué par les églises paroissiales et les ensembles conventuels. Pour ces derniers, le problème de la conservation n'est pas aussi épineux. En effet, la typologie de ces ensembles se prête souvent bien à une réutilisation séculière sans qu'il soit nécessaire de procéder à une transformation radicale. Les églises, par leur volume et leur décoration, posent un problème différent. De plus, elles sont la propriété des fabriques, qui ne représentent plus les principaux lieux de rassemblement des habitants du territoire des paroisses.

Doit-on revoir la loi sur les fabriques et donner droit de parole à ceux pour qui la pratique religieuse n'est plus coutumière, mais pour qui l'église paroissiale demeure un repère, un symbole d'appartenance à une culture, à un pays, presque? Certains le croient, sous-estimant peut-être les difficultés qu'il y aurait à rallier tous ceux qui se disent intéressés à la gestion d'éventuelles paroisses laïques. L'expérience de la démocratie des commissions scolaires ou des établissements hospitaliers ne semble pas très probant alors qu'on doit reconnaître qu'avec des moyens réduits, les fabriques ont souvent réalisé des choses exemplaires.

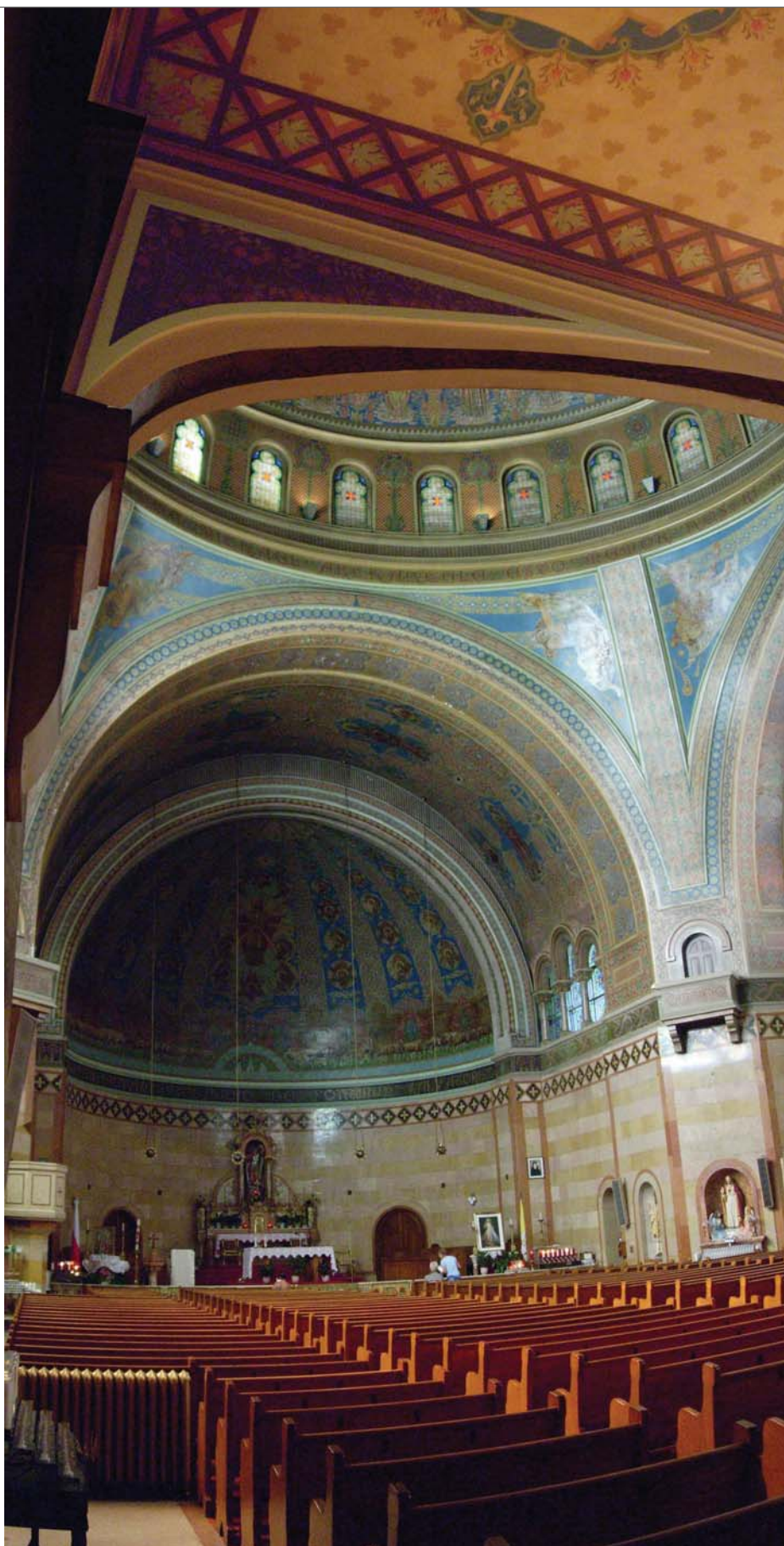
Un deuxième point tout aussi délicat a été soulevé : celui du rôle de l'État dans la conservation de ce qui est, dans la plupart des cas, un patrimoine de proximité. Comment peut-on juger de la valeur d'un tel patrimoine sur la base de références universelles? Ne doit-on pas analyser chaque bâtiment en fonction de son contexte et de l'attachement qu'il suscite dans la collectivité? L'État reconnaît aujourd'hui qu'il ne peut prendre la relève des communautés qui ont bâti et entretenu ces temples parfois gigantesques. Les communautés elles-mêmes ne suffisent plus à la tâche.

Un regroupement de responsables de diverses « traditions religieuses » s'est par ailleurs créé au cours des dernières années. Il a réussi à susciter un dialogue avec l'État d'où est née la Fondation du patrimoine religieux. Certains y ont vu une atteinte au principe de la laïcité de l'État, alors que l'OAQ soulignait par l'attribution du prix Thomas-Bailairgé la valeur des efforts ainsi engagés pour la conservation du patrimoine.

D'autres ont enfin souligné l'absence d'une réelle méthodologie permettant de qualifier l'ensemble des « biens d'église » et les dérives que cette lacune pourrait entraîner lors de l'attribution de fonds publics à la restauration. Si l'on décèle certaines incongruités dans cet effort de sauvegarde, on y remarque aussi une ferveur qui a permis d'arrimer des ressources à des énergies substantielles. Dans bien des cas, la population prend en main un patrimoine de proximité, autant par attachement profond à la mémoire des lieux que par un sentiment religieux.

Au terme de sa consultation, la Commission choisira-t-elle de privilégier une telle forme de contribution ou adoptera-t-elle plutôt un modèle calqué sur la laïcité française qui a pris en charge les cathédrales (au niveau de l'État) et tous les autres lieux de culte (au niveau des collectivités locales)? Décidera-t-elle plutôt de fonder une fiducie qui serait responsable de l'administration des fonds dévolus à cette portion du patrimoine québécois?

Quelle que soit la solution retenue – et malgré la perspective d'une contribution accrue du privé que fait miroiter la création d'une fiducie –, l'État devra demeurer présent si l'on veut que les petits-fils de la Révolution tranquille conservent ce que ses fils ont parfois bazarde.



ÉLÉVATION



Le 2 mars dernier, tous les architectes et stagiaires qui ont fourni une adresse courriel à l'Ordre ont reçu le premier numéro d'*Élévation*, bulletin électronique élaboré par le Service des communications de l'OAQ.

Si nous avons décidé de mettre ce nouvel outil de communication à votre disposition maintenant, c'est que la surabondance d'information et le manque de temps qui accablent de plus en plus les professionnels nous obligent à trouver des façons plus efficaces de communiquer avec vous. Dans un effort concerté, les différents services de l'Ordre ont donc décidé de regrouper sous une forme innovatrice les envois électroniques qui vous sont destinés.

Recevoir une information ciblée et facilement accessible est plus que jamais essentiel à l'avancement d'une profession qui se doit de demeurer à la fine pointe du développement technologique et des changements de société. Grâce à *Élévation*, l'OAQ offre désormais à ses membres la possibilité de se renseigner rapidement sur les questions d'actualité qui concernent l'ensemble de la communauté architecturale et d'être mis au courant sans délai des activités de l'Ordre. À l'occasion, le bulletin pourra aussi solliciter votre participation à différents dossiers comme celui de la valorisation de la profession.

Le bulletin est concis et l'information y est présentée sous forme de nouvelles brèves. Pour vous faciliter la tâche encore plus, *Élévation* est truffé d'hyperliens qui vous conduisent directement à des documents spécifiques ou vers des pages Web utiles.

Élévation présente également des chroniques régulières. La rubrique **Offres d'emploi** affiche une série de postes ouverts aux professionnels ou aux stagiaires dans différents milieux. Le **Carnet** vous tient informé des activités à venir : ateliers, séminaires, conférences, expositions et congrès. Ajoutons que chaque numéro d'*Élévation* vous donne la possibilité de répondre à une question-sondage, une bonne façon pour l'Ordre de recueillir l'opinion de ses membres et de rester à leur écoute.

Le bulletin électronique de l'OAQ vous permet également de consulter l'ensemble des cours offerts par la **Formation continue**. Un clic et la liste complète des cours offerts s'affiche à votre écran. Un cours vous semble intéressant? Un autre clic et vous obtenez sur-le-champ la description complète du cours, l'horaire, le lieu et le coût. Il vous est même possible de demander que l'on vous envoie un rappel un mois avant la tenue du cours pour que vous puissiez vous inscrire à un cours particulier.

Comme vous pouvez le constater, *Élévation* ne remplace pas *Esquisses*, qui demeure le bulletin officiel de l'OAQ et que vous continuerez de recevoir par la poste cinq fois par année. Seules les nouvelles qui en raison des délais de parution ne peuvent être diffusées à temps dans *Esquisses* seront incluses dans *Élévation*.

If you can't beat them, join them! Comme il est impossible de freiner la technologie, aussi bien l'adopter. Plus des deux tiers des membres nous ont déjà transmis leur courriel. Vous pouvez le faire en écrivant à Igodin@oaq.com. Si vous avez changé d'adresse dernièrement, nous aimerions aussi le savoir. Nous gagnerons tous en temps et en efficacité!

élévation

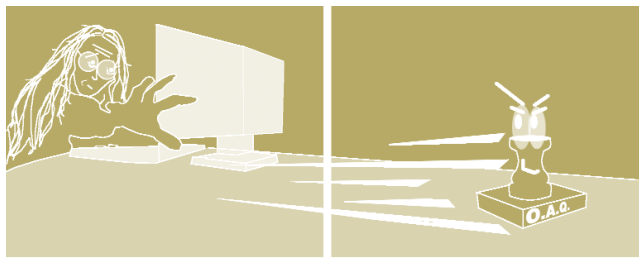
HABITATION/CONSTRUCTION NEUVE - BASSE
DENSITÉ LAURÉAT : 1890, CH. ST-LOUIS:
FRANCE LABERGE ARCHITECTE

RÉNOVATION : 226, ST-JOSEPH EST
FINALISTE : LE FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC
ONIL POULIN ARCHITECTE

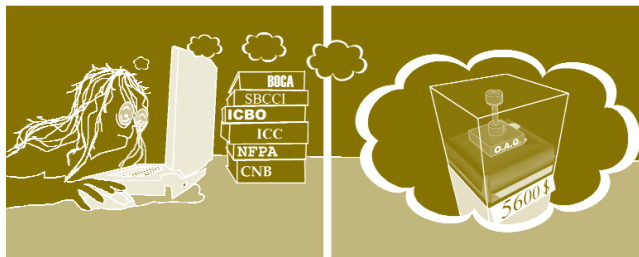
FINALISTE MOYENNE-HAUTE DENSITÉ :
170, RUE ST-PAUL
CÔTÉ LEAHY CARDAS ARCHITECTES

ASAQ : PORTRAIT-ROBOT, SONDAGE ET BONNE NOUVELLE

L'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) avait effectué des sondages auprès de ses membres en 1984, 1993 et 2001. À l'automne 2005, elle a décidé de renouveler l'exercice, cette fois afin de recenser les conditions de travail des stagiaires et de connaître leur opinion sur les examens ARE du NCARB. Nous avons aussi ouvert le sondage aux jeunes architectes qui ont traversé le processus des examens. Vous trouverez sur notre site Internet, au www.asaq.ca, les résultats complets de cette enquête comportant 31 questions, auxquelles ont répondu 70 stagiaires et jeunes architectes. L'ASAQ tient d'ailleurs à les remercier. En plus de renseigner sur le statut et les conditions de travail du stagiaire, les questions permettaient d'évaluer la situation des aspirants architectes par rapport aux examens d'accès à la profession. Nous avons donc réussi à broser un portrait-robot du stagiaire type, qui se présente à peu près ainsi :

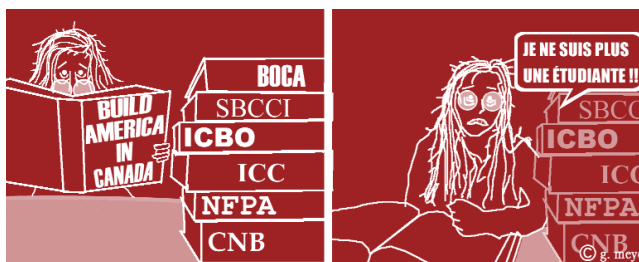


Voici Stagiaire Typique. Elle a 31 ans, 5 à 7 ans d'expérience, et elle travaille de 35 à 40 heures d'ici 1 à 2 ans. Elle espère obtenir son sceau par semaine au taux horaire de 20,60 \$.



Pour ce faire, chacun des 10 examens lui demande 50 heures d'études...

et lui coûte 560 \$ (inscription, documentation, salaire perdu, déplacement etc).



Elle préférerait un examen rédigé par l'O.A.Q. plutôt que par le NCARB (91%).

Et elle n'approuve pas le terme de stagiaire tel que défini par l'O.A.Q. (83%).

Les questions sur les examens comportaient une échelle permettant d'évaluer la pertinence de chacun d'entre eux (de 1, non pertinent à 5, très pertinent). Ainsi, 55% des répondants ont jugé que l'examen «Aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec», donné par l'O.A.Q., est très pertinent par rapport à la profession, alors que 50% ont qualifié la division «Forces latérales» du ARE non pertinente.

Nous avons également interrogé les stagiaires sur la pertinence des outils de préparation aux examens (formation académique, stage, Manuel de pratique de l'architecture, CNB, Guides ARE publiés par le NCARB, etc.) selon la même échelle. À ce sujet, les opinions sont plus partagées : aucun outil n'est coté «très pertinent» par plus de 40% des répondants, à l'exception du cours organisé par l'ASAQ pour l'examen des aspects juridiques (55%). On peut donc en déduire qu'il y a pénurie de ressources d'apprentissage axées précisément sur le contenu des examens, d'où le nombre élevé d'heures et les coûts importants consacrés par les candidats à chaque examen. La création de groupes d'étude, une mesure qui a été proposée par l'ASAQ et qui est actuellement mise en oeuvre par l'O.A.Q., s'avérera sans doute un pas dans la bonne direction.

LETRE D'APPUI À LA RÉVISION DU PROCESSUS D'EXAMEN

Près de 300 personnes ont signé la lettre de l'ASAQ, signifiant ainsi qu'ils appuient le démarche de l'O.A.Q. visant à réviser le processus d'accès à la profession. Cette lettre, adoptée à l'assemblée générale et diffusée l'automne dernier, soulevait différents problèmes reliés au système actuel d'examens. Elle a été remise à l'O.A.Q. lors de la réunion du Bureau, le 16 décembre dernier.

L'ASAQ se réjouit de la récente création par l'O.A.Q. d'un groupe de travail pour un nouvel examen d'admission. Celui-ci viserait à remplacer les examens ARE du NCARB, ce qui correspond avec la position adoptée par l'ASAQ l'an dernier.

L'ACCESSIBILITÉ

RENDUE

UNIVERSELLE



Depuis quelques années déjà, Société Logique vous sensibilise au concept d'accessibilité universelle, aux avantages qu'il génère ainsi qu'à certains aspects plus techniques en lien avec la pratique de l'architecture. Cependant, notre rôle et l'aide que nous pouvons offrir sont encore peu connus de bon nombre des lecteurs d'*Esquisses*. Voyons concrètement les domaines d'activité de notre organisme, fondé il y a près de 25 ans.

Société Logique est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir et de favoriser la création et le développement d'environnements universellement accessibles. Certaines de nos activités visent la promotion du concept d'accessibilité universelle, d'autres relèvent de la consultation en aménagement.

D'autre part, les consultants en accessibilité de Société Logique répondent chaque année à plusieurs centaines de **demandes d'information** en provenance de propriétaires ou de professionnels de l'aménagement. Ces demandes ont trait à une foule de sujets :

- La réglementation de construction en matière de conception sans obstacles
- Les normes et les critères de performance en accessibilité universelle permettant de répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles de tout type (motrice, visuelle, auditive, cognitive et intellectuelle)
- Les équipements et les produits destinés à rendre les lieux et bâtiments plus faciles d'accès (système d'aide à l'audition, signalisation braille, etc.); les fournisseurs et les installateurs d'équipements et de produits liés à l'accessibilité (ouvre-porte électrique, ascenseur et appareil élévateur, etc.)
- Les programmes et l'aide financière disponible pour rendre accessible un lieu ou un bâtiment

Certains de ces renseignements sont présentés sous forme de fiches techniques, conçues en collaboration avec différents intervenants spécialisés. Vous trouverez certainement chez nous des réponses à vos questions.

En complément aux demandes d'information, Société Logique offre des **services de consultation en aménagement** destinés à tous ceux qui souhaitent un appui plus soutenu en accessibilité universelle, soit pour l'évaluation d'un lieu ou tout au long de la réalisation d'un projet.

L'évaluation d'un aménagement existant est un service de consultation qui s'adresse principalement aux propriétaires et aux gestionnaires d'immeubles qui souhaitent connaître la performance générale de leurs installations en matière d'accessibilité universelle ou qui planifient des travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, reliés ou non à l'accessibilité. Elle permet de déterminer l'ensemble des problématiques d'accessibilité universelle d'un lieu, d'un bâtiment ou d'un équipement, en fonction des besoins de l'ensemble des usagers. Le processus inclut la visite des lieux, la cueillette d'information, l'analyse des données recueillies et la production d'un rapport avec recommandations (liste de problématiques et évaluation globale). L'évaluation n'est pas une vérification de la conformité à la réglementation de construction, elle tient compte de tous les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrice, visuelle, auditive, cognitive et intellectuelle). Le rapport d'évaluation constitue un outil d'aide à la décision qui fournit les renseignements nécessaires pour prioriser et choisir les problématiques à solutionner.

L'élaboration de solutions à une problématique d'accessibilité est également un service offert par Société Logique. Il s'adresse à toute personne concernée par une problématique d'aménagement : propriétaire, gestionnaire, concepteur, législateur, locataire, usager, visiteur ou employé, et vise tout type d'aménagement (stationnement, cheminement piétonnier, parc, trottoir, entrée au bâtiment, hall d'entrée, comptoir d'accueil, revêtement de sol, salle de toilettes, etc.). Des recommandations préliminaires sont proposées, tenant compte des besoins de tous les usagers susceptibles d'utiliser l'espace, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrice, visuelle, auditive, cognitive et intellectuelle). Les solutions sont élaborées sous forme de croquis ou de descriptifs. Une estimation budgétaire des travaux peut accompagner chacune des solutions. Les responsables ont ainsi en main tous les renseignements nécessaires pour décider des modifications à réaliser. La solution retenue pourra ensuite être développée et précisée sous la forme de plans et devis de construction, généralement en collaboration avec l'architecte du propriétaire.

Enfin, Société Logique offre également un soutien aux propriétaires et professionnels de l'aménagement qui souhaitent intégrer le concept d'accessibilité universelle à un projet de construction nouvelle ou à un projet de rénovation. **L'expertise-conseil pour un projet de construction** consiste à assister les concepteurs à chacune des étapes du projet et à outiller les personnes impliquées dans le processus, afin d'assurer une performance optimale en matière d'accessibilité universelle. À chacune des étapes d'un projet de construction, certaines décisions ont un impact direct sur la performance en accessibilité universelle. Par exemple :

- Le programme architectural et les esquisses du bâtiment déterminent les caractéristiques d'implantation du bâtiment, l'emplacement et le nombre d'entrées, leur lien avec le stationnement ou la voie publique, la présence d'un débarcadère, etc.
 - Les plans préliminaires déterminent l'organisation générale du bâtiment, la facilité à s'y déplacer et à s'y orienter, l'aménagement des entrées, des salles de toilettes, des différentes pièces, etc.
 - Les plans et devis de construction déterminent les choix de quincaillerie, les revêtements de sol, les détails d'aménagement des salles de toilettes, etc.
- Il peut se révéler avantageux (délais, ressources, performance) pour les concepteurs d'être épaulés par Société Logique sur ces questions spécialisées.

Société Logique a fait de l'accessibilité universelle sa spécialité. À titre d'organisme à but non lucratif, notre objectif est de soutenir les propriétaires et les concepteurs afin que les aménagements soient fonctionnels pour tous, y compris pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Formation, information et consultation, nous sommes à votre service!

Afin d'outiller les professionnels pour la planification et la réalisation de projets d'aménagement universellement accessibles et performants, une activité de formation est offerte dans le cadre du Programme de formation continue de l'OAQ. Cet atelier vous incite à concevoir des aménagements performants, à un coût raisonnable, respectant les besoins des clients et les contraintes du bâtiment. Pour la troisième année consécutive, l'atelier *Accessibilité universelle et conception sans obstacles* est offert ce printemps. Jusqu'à maintenant, près d'une soixantaine de professionnels y ont assisté. Pour vous y inscrire, consultez la rubrique **Formation continue** du site de l'OAQ (www.oaq.com), sous **Planification et conception**. Deux ateliers seront donnés, le premier à Québec, le 5 mai, l'autre à Montréal, le 12 mai.



CENTRE DE SOINS AMBULATOIRES DE L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
 LES ARCHITECTES TÉTREAU PARENT LANGUEDOC ET ASSOCIÉS, ALLAIRE BERGERON COURCHESNE
 PERRAS ARCHITECTES ET ABCP ARCHITECTURE + URBANISME
 PHOTOS : FRANÇOIS BASTIEN

LE 740, BEL-AIR : LE DESIGN INTÉGRÉ À L'ŒUVRE

Le 21 février dernier, la conférence des Mardis verts dévoilait le tour de force réalisé par un consortium d'architectes chargé de transformer une ancienne fonderie du 19^e siècle en un ensemble environnemental performant.

En 2000, TPSGC avait commandé des études de faisabilité pour un projet écologique tenant compte de la décontamination du site, du démantèlement des bâtiments existants et de la récupération de leurs composantes.



L'équipe de projet constituée par le consortium ABCP, Beauchamp Bourbeau, Busby et associés, avec les ingénieurs Pageau Morel et associés, Saïa Deslauriers Kadanoff Leconte Brisebois Blais, a obtenu de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) le mandat de réaliser le 740 Bel-Air, à Montréal, dans le quartier Saint-Henri. Le projet consistait à construire sur le site occupé depuis 1850 par une fonderie des installations devant accueillir la Gendarmerie royale du Canada, et quatre autres organismes gouvernementaux.

À la suite de ses études, TPSGC lançait un appel de propositions visant à constituer une équipe pluridisciplinaire. On exigeait entre autres la présence d'un expert en architecture écologique afin que le nouveau bâtiment réponde à la norme de performance environnementale LEED Or.

Dès la phase d'élaboration du concept, des chartes ont été organisées. Celles-ci regroupaient tous les acteurs du projet, professionnels, clients et utilisateurs. Cette démarche, inhérente au processus de design intégré, permet d'avoir une vision globale des paramètres et de profiter des expériences et des connaissances de chacun dans la recherche des meilleures solutions, qui font ensuite l'objet d'un consensus. Certaines des solutions qui caractérisent le 740, Bel-Air illustrent bien les avantages du processus de design intégré.

RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX ET COMPOSANTES

Les architectes ont pu déterminer rapidement quelles composantes pouvaient être récupérées, la conception ayant été amorcée alors que les travaux de démantèlement se poursuivaient. Les briques et les poutrelles d'acier des bâtiments existants ont été récupérées et réutilisées. Cette décision aurait été impossible sans concertation entre les intervenants.

PROFITER DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION

L'aire d'entreposage prévue par le programme posait plusieurs défis, le premier étant celui de l'implantation de l'ensemble. Il s'agissait de trouver un volume qui s'intègre au milieu avoisinant et comporte un maximum de trois étages. Les dimensions de l'aire d'entreposage (70 % de l'aire totale) et sa hauteur sous plafond (28 pi) constituaient de sérieuses contraintes. L'équipe a eu l'idée de tirer profit des travaux de décontamination du sol. L'excavation nécessaire étant considérable, on a choisi d'implanter l'aire d'entreposage dans la zone excavée. Cette décision a permis à la fois d'éviter les coûts de remblayage et de profiter de l'isolation thermique que procure l'enfouissement d'une partie du bâtiment. Sous le plancher de cette aire, on a construit une réserve thermique, sorte de sandwich formé d'une couche de sable comprise entre deux strates d'isolant. Cette réserve permet d'emmagasiner la chaleur générée par le système de géothermie et de l'utiliser au besoin.



ABCP, BEAUCHAMP BOURBEAU, BUSBY PERKINS + WILL

LUMIÈRE NATURELLE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'utilisation optimale de l'éclairage naturel est aussi un résultat du processus de design intégré. L'aménagement des aires occupées en façade et le calcul des dimensions des ouvertures en fonction de l'orientation des façades a permis de minimiser les besoins en éclairage artificiel et en chauffage. Les ouvertures du côté nord sont réduites afin d'obtenir un bon équilibre entre apport de lumière et perte thermique.

Du côté sud, l'atrium, une zone tampon de distribution des étages, permet d'inonder les espaces de bureau de lumière naturelle. Au-dessus des espaces de bureau, la position des lanternaux permet de faire pénétrer la lumière jusqu'au centre du bâtiment.

UN ATRIUM MULTI-USAGE

L'atrium remplit plusieurs fonctions : circulation, plénum de retour d'air, chauffage passif, double peau. Il fonctionne grâce aux apports thermiques solaires. La façade sud longeant l'atrium est complètement vitrée. Les rayons solaires traversent cette paroi de verre et frappent un mur fait de briques récupérées. Ce mur accumule la chaleur solaire et la dissipe lorsque la température intérieure s'abaisse. Ce système permet aussi de

diminuer les pertes thermiques du mur-rideau extérieur, la zone chauffée des espaces de bureaux étant protégée par ce mur de briques. L'air chauffé de l'atrium est aussi récupéré pour chauffer l'aire d'entreposage et les bureaux.

BRISE-SOLEIL QUATRE SAISONS

Le système passif expliqué plus haut fonctionne de façon optimale en hiver, quand les besoins de chauffage sont au plus fort et que les journées les plus froides sont les plus ensoleillées. En été, il faut plutôt contrôler le rayonnement solaire pour éviter l'accumulation de chaleur par le mur de brique.

C'est ici que les brise-soleil entrent en jeu. Constitués de lames d'aluminium inclinées à 45 degrés, ils sont installés sur le mur rideau. Ils permettent d'occulter le rayonnement solaire en été et d'en tirer profit en hiver. On a utilisé des logiciels de simulation d'éclairage naturel (Radiance, Ecotect) pour concevoir les brise-soleil et en optimiser la performance.

LOGICIELS DE SIMULATION

Des logiciels de simulation et des tests ont permis d'évaluer la performance des différents systèmes et d'optimiser le design du point de vue de la consommation d'énergie. Ainsi les systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage peuvent être contrôlés en vertu des coefficients de transmission thermique de l'enveloppe, de l'effet de masse thermique des structures, de l'apport d'éclairage naturel, de l'orientation du bâtiment, des besoins en air neuf, du confort des utilisateurs et du budget du client!

ESPACES DE BUREAUX PARTAGÉS

Comme toute activité de construction produit des gaz à effet de serre, on cherchait à réduire les superficies bâties. Ici encore, les charrettes ont permis de trouver la solution. On s'est rendu compte, après analyse du programme, que les horaires permettaient de partager des espaces de travail. Résultat : 1000 m² d'espace de bureaux en moins.

APPORT D'AIR FRAIS

La ventilation naturelle est privilégiée. Dans les bureaux, des fenêtres ouvrantes automatisées et manuelles permettent l'apport d'air frais. Un système mécanique assure cet apport lorsque les conditions extérieures de température et d'humidité sont extrêmes. La distribution de l'air se fait par les planchers, ce qui assure une meilleure répartition de la chaleur, un confort accru des usagers et une plus grande flexibilité pour les réaménagements futurs.

RÉCUPÉRATION DES EAUX

Le projet présente aussi des stratégies innovatrices de gestion de l'eau. Les professionnels, de concert avec le client, ont opté pour la récupération des eaux de pluies et des eaux grises pour alimenter les toilettes. Les eaux récupérées passent dans un marais filtrant situé sur le toit vert et circulent ensuite vers une citerne qui alimente le bâtiment. Cette technologie permet de réduire la consommation d'eau. Ce choix reflète vraiment l'engagement de TPSGC envers l'environnement. La consommation d'eau n'étant pas facturée, il est en effet difficile d'évaluer la rentabilité d'un tel système.

D'autres stratégies écologiques comme le chauffage et la climatisation par géothermie, le chauffage par dalle radiante et le choix d'équipements mécaniques performants caractérisent le projet, dont la certification LEED est en cours.

Le 740 Bel-Air offre un exemple admirable d'architecture écologique rendue possible par le processus du design intégré. Voilà un projet qui permet de transformer les pratiques des professionnels et de faire évoluer le milieu de la construction.



POUR UN TOIT BIEN EMBALLÉ

Le 25 janvier dernier, le Conseil de l'enveloppe du bâtiment (CEBQ) recevait comme conférenciers l'architecte Richard Trempe et l'ingénieur Mario Gonçalves de Patenaude-Trempe, firme spécialisée en enveloppe du bâtiment.

Intitulée *Corrige-moi ça*, cette présentation interactive a permis aux conférenciers de présenter des exemples de détérioration d'enveloppes de bâtiments. Pour chaque cas, la source du problème était analysée et une solution proposée.

Il est intéressant de noter que, dans tous les cas, les dommages étaient causés par l'eau, dont la présence était due soit à l'infiltration, soit à la condensation.

PROBLÈMES DUS À L'INFILTRATION D'EAU

Dans deux des cas, une détérioration importante était causée par l'infiltration d'eau dans l'enveloppe. Dans le premier cas, un système d'isolation et de finition extérieur (SIFE) posé directement sur des murs de maçonnerie (fig. 1), il s'est avéré que les détails étaient insuffisants et imprécis, l'information donnée étant inadéquate pour la réalisation, particulièrement aux jonctions. De plus, le système n'avait pas été installé selon les recommandations du manufacturier.

Dans le deuxième cas, un système de panneaux muraux préfabriqués avec support de revêtement en gypse, ce sont plutôt les connexions (parapets et fenêtres) mal réalisées et l'application inadéquate des scellants qui étaient à l'origine des infiltrations. Au parapet, entre autres, on avait directement soudé au chalumeau, sur l'enduit et le polystyrène, la membrane de bitume modifié (fig. 2).

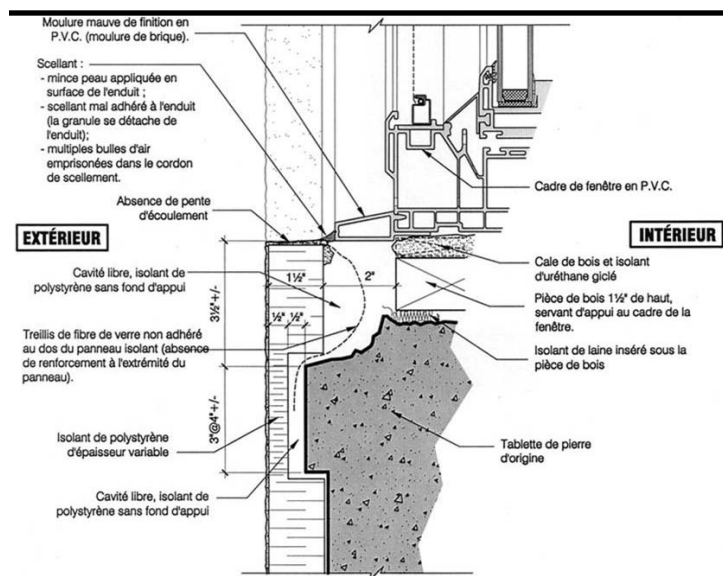
Dans les deux cas, il fallait revoir l'enveloppe extérieure en portant une attention particulière aux jonctions et en prévoyant des moyens de retenir l'eau pouvant s'infiltrer, à l'aide de solins par exemple.

PROBLÈMES DUS À LA CONDENSATION

Les autres problèmes étaient principalement dus à la condensation, causée soit par l'exfiltration, soit par des ponts thermiques.

Dans un cas, la discontinuité de l'étanchéité à l'air aux fenêtres permettait l'exfiltration d'air chaud et humide vers la surface froide des panneaux de béton préfabriqués. La condensation en résultant s'accumulait ensuite au haut des fenêtres dont les cadres agissaient comme des gouttières (fig. 3).

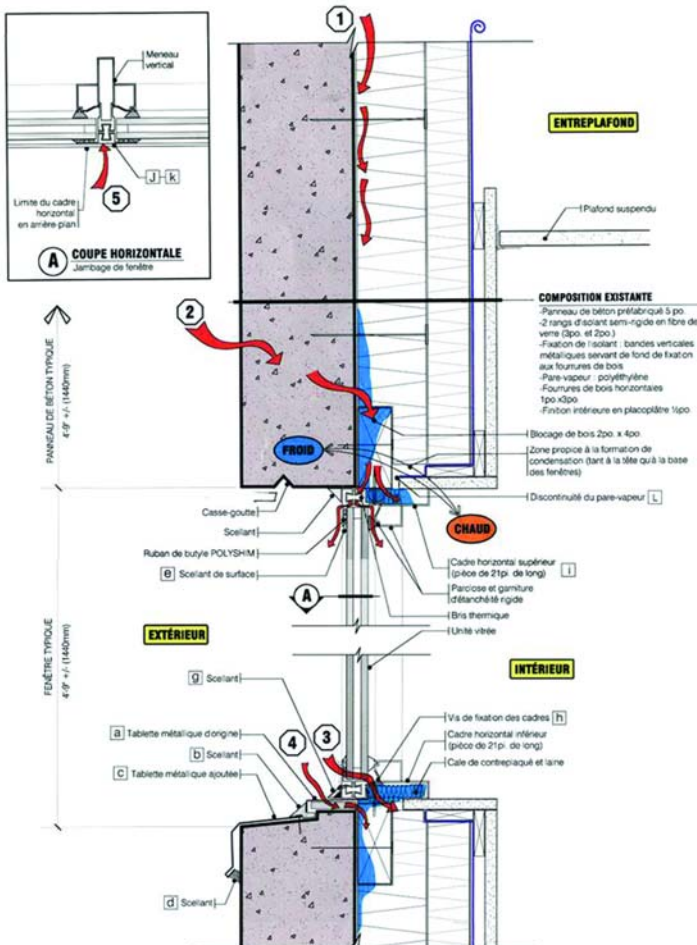
De l'intérieur, l'ensemble du complexe isolation/ pare-vapeur a été refait au moyen d'uréthane giclé et d'une protection supplémentaire imperméable à la vapeur d'eau (fig. 4).



1 COUPE DE MUR SIFE – AVANT RÉFECTION



2 MEMBRANE POSÉE AU CHALUMEAU DIRECTEMENT SUR L'ISOLANT RIGIDE



3 COUPE DE MUR AVEC PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS – AVANT RÉFÉCTION

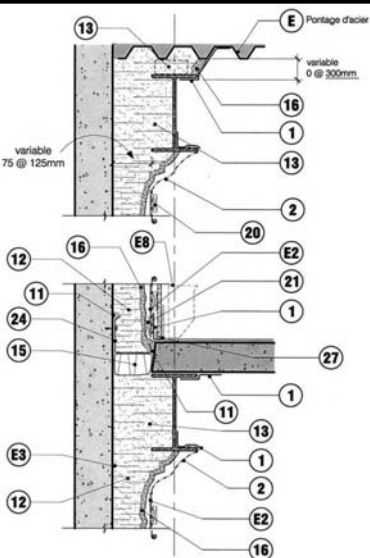
Dans un autre cas, l'importance du positionnement des fenêtres dans le mur extérieur et de la continuité du pare-air a été mise en évidence. Après remplacement de la fenestration existante d'un bâtiment institutionnel, on a pu observer la formation de glace sur les cadres des nouvelles fenêtres ainsi que sur les murs intérieurs au périmètre des ouvertures. Contrairement au concept d'origine, dans lequel la fenestration en bandeau était interrompue aux colonnes, la nouvelle fenestration a été installée devant les colonnes de façon à former une bande horizontale ininterrompue. La nouvelle fenestration se situait ainsi complètement à l'extérieur du plan d'isolation murale (fig. 5). L'absence de connexion pare-air au pourtour des ouvertures a amplifié le problème

Ici, la solution était d'interrompre la fenestration entre les colonnes, de la repositionner en ligne avec l'isolation murale et d'établir des connexions pare-air au pourtour des ouvertures, conformément au concept d'origine (fig. 6).

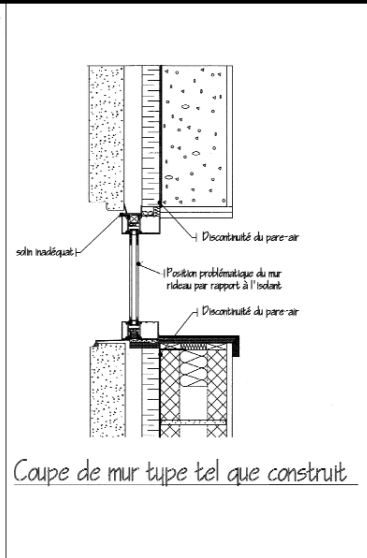
Le dernier cas présenté était celui des parapets en mur-rideau. Fréquemment, il n'y a pas assez d'air chaud qui se rend derrière le mur-rideau pour y maintenir la température au-dessus de point de rosée, ce qui crée de la condensation en surface.

Une approche permettant d'éviter ce problème a été présentée. Elle consiste à interrompre et à sceller le mur-rideau au niveau de la dalle de la toiture de façon que la portion du mur-rideau constituant le parapet soit complètement indépendante du reste du mur-rideau (fig. 7).

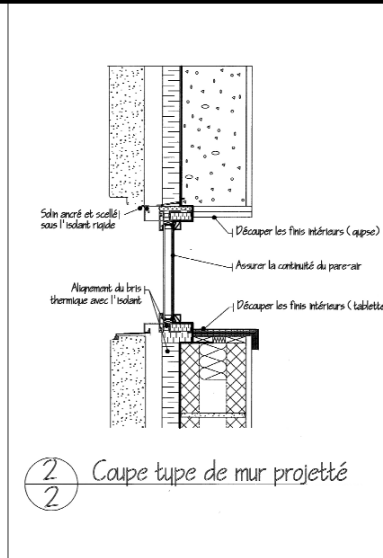
En plus de présenter des solutions, ces études de cas ont surtout rappelé aux personnes présentes l'importance de concevoir des détails complets et réalisables au chantier. Elles ont aussi démontré qu'il n'existe pas de recette miracle, chaque projet ayant des conditions particulières auxquelles les détails doivent être adaptés.



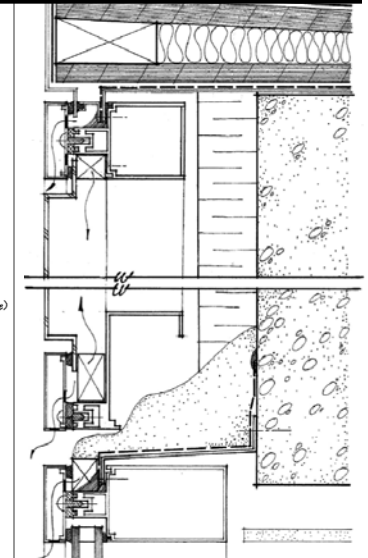
4 COUPE DE MUR AVEC PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS – APRÈS RÉFÉCTION



5 COUPE DES FENÊTRES – AVANT RÉFÉCTION



6 COUPE DES FENÊTRES – SOLUTION ENVISAGÉE



7 PARAPETS EN MUR-RIDEAU – SOLUTION PROPOSÉE

COMMENT BÂTIR POST KYOTO

Un événement visant à promouvoir le bâtiment écologique, *Comment bâtir post Kyoto*, s'est tenu pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui avait lieu à Montréal en novembre dernier. L'événement était organisé par le chapitre québécois du Conseil du bâtiment durable du Canada, en partenariat avec l'OAQ, la SCHL et le gouvernement du Canada, et avec la collaboration de Mountain Equipment Co-op et de nombreux bénévoles.

Plus de 600 personnes ont participé aux activités, qui comprenaient deux conférences, une exposition à la galerie Monopoli et des visites guidées de bâtiments verts. L'objectif était de souligner le rôle de l'architecture verte dans la lutte contre les changements climatiques et d'informer le public sur la conception et les techniques de construction qui visent à réduire l'empreinte écologique des bâtiments.

Les visites guidées, organisées par le comité des techniques et bâtiments durables de l'OAQ, consistaient en deux circuits d'environ trois heures chacun, effectués en autobus biodiésel et animés, en anglais et en français, par l'Autre Montréal. Le circuit Sud a permis de visiter le 740 Bel-Air et le Pavillon des sciences biologiques de l'UQAM, alors que le circuit Nord amenait les participants au bâtiment de la Mountain Equipment Co-op et à la TOHU.

Bien que les circuits aient été conçus pour le grand public, la moitié des 148 participants étaient des professionnels et on comptait parmi eux une majorité... d'architectes! Pour les non professionnels, ces visites offraient une occasion unique de découvrir l'architecture écologique et même d'en apprendre un plus sur l'histoire de sa ville, le contexte historique et urbain ayant été fort bien présenté par l'Autre Montréal.

L'intérêt qu'ont démontré les membres de l'OAQ incite le comité à planifier d'autres visites guidées du genre, conçues plus spécifiquement pour les architectes. Le comité tient à remercier les professionnels impliqués dans les divers projets qui l'ont aidé à préparer ces visites et qui ont accepté d'être sur place pour répondre aux questions des participants.

LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

LE SUPPLÉMENT N° 4 EST ARRIVÉ!

Le manuel canadien de pratique de l'architecture peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité. Pour que l'information demeure à jour, il vous faut commander le supplément N° 4 qui vient tout juste de paraître. Pour vous le procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande. Le manuel canadien de pratique de l'architecture a été réalisé dans le cadre du programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut Royal d'Architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE

COORDONNÉES

NOM

BUREAU

ADRESSE

VILLE (PROVINCE)

CODE POSTAL

DOCUMENTS

- SUPPLÉMENT N° 4 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ * FRANÇAIS ANGLAIS
- SUPPLÉMENT N° 3 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 2 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 1 : 21,00 \$ + 3,15 \$ (TPS ET TVQ) = 24,15 \$ **
- MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS N°s 1, 2, 3 ET 4) : 327,00 \$ + 49,13 \$ (TPS ET TVQ) = 376,13 \$ ***

ENVOIS POSTAUX : AJOUTER 3,00 \$, TAXES COMPRISSES (*); 2,00 \$, TAXES COMPRISSES (**); 15,00 \$, TAXES COMPRISSES (***)

NB PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

PAIEMENT

- VISA MASTER CARD CHÈQUE MANDAT POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NUMÉRO DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

X

SIGNATURE

DATE

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE : QUESTIONS... ET RÉPONSES!



Au cours de la période de consultation des membres au sujet du projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire*, l'Ordre a reçu plusieurs commentaires et questions sur les modalités d'application du programme. Voici des réponses aux principales questions qui ont été soulevées.

Les activités de formation dirigée offertes incluront-elles des activités pertinentes pour les architectes dont le champ de pratique est spécialisé ou qui travaillent dans les milieux municipal, gouvernemental ou universitaire?

Oui, car en plus des activités de formation dirigée organisées par l'OAQ, par l'IRAC et par les autres associations provinciales d'architectes, le comité de la formation continue recommandera au Bureau de l'Ordre d'inclure certains cours organisés par d'autres ordres professionnels afin d'intégrer des sujets qui répondent aux besoins de ces architectes. Le comité, en collaboration avec des architectes travaillant dans les secteurs public et parapublic, analysera sous peu les cours offerts par les autres ordres.

Pourquoi tous les architectes doivent-ils suivre des cours de formation continue, qu'ils soient ou non en pratique privée et qu'ils souscrivent ou pas au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle?

Tous les architectes sont membres de leur ordre professionnel au même titre et ils représentent la profession dans leur milieu respectif. Comme le parcours de carrière d'un architecte peut le mener d'un poste dans le secteur public à un emploi dans une firme privée, il est souhaitable qu'il garde toujours contact avec l'évolution des connaissances professionnelles. D'ailleurs, l'Ordre a le devoir d'assurer le maintien des compétences de tous ses membres.

La gestion de la formation continue obligatoire entraînera-t-elle une augmentation de la cotisation?

Non. Le prix des cours est établi en fonction de l'autofinancement de la formation continue, le principe étant d'offrir aux architectes des activités de formation variées au meilleur coût possible.

Quel sera le coût des activités de formation dirigée que les architectes devront compléter au cours d'un cycle de deux ans?

Le coût des activités de formation dirigée organisées par l'Ordre sera uniformisé à partir de l'automne 2006. Afin de permettre à chacun de choisir des activités selon ses besoins et ses intérêts, les coûts – pour les architectes, les stagiaires et les autres employés des bureaux d'architectes – seront de 90 \$ pour les activités d'une demi-journée et de 180 \$ pour celles d'une journée. L'exigence étant de 14 heures de formation dirigée par cycle de deux ans, le coût annuel moyen sera de 180 \$. Ces coûts sont inférieurs à ceux de la plupart des ateliers et cours de formation offerts sur le marché. Par ailleurs, la lecture de certains articles techniques accompagnés de questionnaires de la SCHL sera aussi reconnue. Le coût de ces articles, disponibles en ligne, est modeste, ce qui permettra d'effectuer une partie des heures exigées à un coût plus faible encore.

Sera-t-il possible de faire les 28 heures de formation libre obligatoires sans rien déboursier?

Le coût de la formation libre variera en fonction du choix d'activités mais, dans de très nombreux cas, il sera possible de choisir une combinaison d'activités gratuites. À titre d'exemple, 12 heures de recherche pratique (pouvant être faite dans le cadre du travail), 7 heures de lecture, 5 heures de visites de bâtiment et 4 heures passées à assister à des conférences sont des activités admissibles, pouvant être réalisées sans frais.

Comment les architectes parviendront-ils à consacrer une moyenne de 21 heures par année à la formation continue?

En pratique, pour combler les exigences de formation, il ne sera pas nécessaire de s'absenter du travail plus d'une journée par année. La formation dirigée exige qu'on y consacre en moyenne sept heures par année. Quant à la formation libre, sa grande souplesse permettra à tous de réaliser une moyenne de 14 heures par année sans perdre de journées de travail. Ces heures de formation libre peuvent se faire dans le cadre du travail (recherche pratique, par exemple); lors de conférences et séminaires donnés en soirée (par exemple ceux du CEBQ, de Devis de Construction Canada, des écoles d'architecture, etc.); ou sous forme de lectures, qui peuvent être faites en tout temps. Les heures de loisir consacrées à visiter des bâtiments ou des expositions d'architecture peuvent aussi compter, il suffira de les noter sur sa déclaration.

Comment les activités de formation seront-elles accessibles aux architectes des régions éloignées?

Un certain nombre d'activités de formation dirigée seront dispensées sous forme cours à distance en classes virtuelles ou d'articles à lire disponibles en ligne. Lors de l'inscription aux classes virtuelles, la priorité sera donnée aux architectes des régions. À l'heure actuelle, une classe virtuelle peut regrouper 19 architectes. Déjà, l'Ordre planifie des cours à distance pour sept activités de formation dirigée.

La formation dispensée par une autre association provinciale d'architectes ou par l'Institut royal d'architecture du Canada est-elle reconnue?

Oui. Toute activité de formation dirigée (*core learning* ou *association-directed courses*) organisée par toute autre association provinciale, ainsi que les activités organisées par l'IRAC, seront reconnues. Ainsi, les membres de l'OAQ qui sont aussi membres d'autres associations provinciales n'auront pas à doubler leurs activités de formation continue.

LE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE EN BREF

Le fonctionnement du programme est simple, et similaire à ceux d'autres ordres professionnels au Québec et d'autres associations d'architectes du Canada.

Le programme est organisé en cycles de deux ans. Au cours de chaque cycle, les architectes doivent consacrer un nombre minimum d'heures à deux catégories d'activités de formation continue :

Activités de formation dirigée (identifiées par l'OAQ comme telles) : **14 heures**
 Activités de formation libre : **28 heures**

Il y a donc deux fois plus d'heures allouées à la formation libre qu'à la formation dirigée, ce qui offre aux membres de l'Ordre toute la souplesse nécessaire pour choisir des activités de formation convenant parfaitement à leurs besoins.

Pour la liste des activités de formation dirigée organisées par l'Ordre pour 2006 2007, voir le Programme d'excellence et de perfectionnement (PEP) joint à cet envoi d'*Esquisses*

Des activités organisées par d'autres organismes que l'OAQ seront-elles reconnues pour la formation libre?

Toute activité offerte par n'importe quel organisme, établissement d'enseignement, entreprise ou individu est admissible à titre de formation libre, pourvu qu'elle soit utile au développement professionnel de l'architecte, qu'elle soit d'une durée d'au moins une heure et qu'elle corresponde à un des types d'activité décrits à l'annexe 1 du *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Certaines activités relevant de l'initiative personnelle (recherche pratique, lectures, etc.) sont aussi admissibles à titre de formation libre.

Devra-t-on soumettre à l'Ordre une liste des activités auxquelles on envisage de participer pour savoir si elles sont reconnues?

Non. Pour la formation dirigée, seuls seront reconnus les cours du Programme d'excellence et de perfectionnement (PEP) de l'OAQ, les cours de formation dirigée (*core learning* ou *association-directed courses*) des autres associations d'architectes du Canada, les cours de l'IRAC et certains cours d'autres organismes qui seront indiqués à l'avance par l'Ordre. Cette liste sera révisée par l'Ordre au moins une fois par année.

Pour la formation libre, il revient à chacun de juger de la pertinence des activités qu'il choisit. Sera admissible toute activité correspondant à un des types d'activité décrits à l'annexe 1 du *Règlement*, ayant une durée minimale de une heure et portant principalement sur des sujets faisant partie des catégories précisées à l'article 7 du *Règlement*.

Pourquoi exige-t-on des architectes qu'ils rendent compte à l'Ordre de leurs activités de formation libre?

De nombreux architectes consacrent bien plus que 28 heures par deux ans aux types d'activités admissibles. Ce n'est toutefois pas le cas de tous les architectes. C'est pour assurer que tous ses membres se conforment à une norme minimale que l'Ordre exigera la présentation d'un rapport sur les activités de formation libre et procédera à une vérification ponctuelle des déclarations faites par les membres.

Y aura-t-il des activités de formation dirigée données en anglais?

Oui, puisque les activités de formation dirigée des autres associations d'architectes du Canada et les activités offertes par l'IRAC seront reconnues à titre de formation dirigée. À l'occasion, l'Ordre organisera aussi certaines activités en anglais. Les trois modules du cours «Prévention et règlement des conflits dans l'industrie de la construction », par exemple, seront prochainement dispensés en anglais. En ce qui concerne la formation libre, il existe déjà une multitude d'activités offertes en anglais.

Pourquoi faire une distinction entre les architectes qui sont devenus membres une année paire et ceux qui le sont devenus une année impaire?

Ce n'est que pour des raisons administratives et afin de mieux répartir le travail que les membres sont séparés en deux groupes, selon l'année de leur admission à l'Ordre. Il n'y a aucune distinction dans le traitement et les exigences de formation continue pour ces deux groupes. Comme le premier cycle de la moitié des architectes déjà membres aura une durée de trois ans, les exigences pour eux sont majorées de 50 %, mais pour ce premier cycle seulement. Au bout du compte, tous les architectes accumuleront une moyenne annuelle de sept heures de formation dirigée et de 14 heures de formation libre.

Des activités de formation portant sur la gestion immobilière seront-elles reconnues?

Bien sûr, car il s'agit d'un sujet relié à l'architecture. L'Ordre organise d'ailleurs, pendant le Forum des architectes de juin 2006, un cours intitulé « Connaissance générale du marché immobilier » qui fera partie des activités de formation dirigée.

L'exportation de services d'architecture (procédures, responsabilités, implications juridiques) est-il un sujet acceptable pour une activité de formation continue?

Oui. L'article 7 du Règlement précise que les activités de formation continue portent *principalement* sur les sujets figurant dans la liste, ce qui veut dire que cette liste n'est pas restrictive.

LISTE DES COURS EN PRÉPARATION POUR 2007-2008

Rapports d'expertise
Actualisation de la culture architecturale
Les toitures vertes
Connaissance générale du marché immobilier
Cours divers sur le développement durable
Ateliers divers en collaboration avec la SCHL



Les recherches effectuées lors de la conception d'un bâtiment abritant un usage spécialisé (par exemple un laboratoire correspondant à la norme de confinement 3 sur un campus universitaire) sont-elles admissibles à titre de formation libre?

Oui. Il suffit d'indiquer cette activité comme « recherche pratique » sur sa déclaration en mentionnant le nombre d'heures qu'on y a consacrées (jusqu'à un maximum de 14 heures par cycle).

La visite d'expositions de matériaux et de produits organisées par des manufacturiers ou l'analyse des matériaux, produits et systèmes faite par un architecte dans le cadre de la réalisation d'un projet font-ils partie des activités de recherche pratique mentionnée à l'annexe 1?

Oui. Ces deux activités permettent à l'architecte d'approfondir sa connaissance d'un sujet particulier, pertinent à sa pratique – dans ce cas, sa connaissance des matériaux.

L'OAQ peut-il offrir des cours en soirée ou en fin de semaine?

Si la demande est suffisante, l'OAQ s'efforcera d'y répondre dans la mesure de la disponibilité des formateurs.



LES «ISTES» ET LES «ISMES»

Il n'est pas toujours évident de reconnaître les nombreuses tendances qui animent le monde de l'architecture. Outre les bâtiments érigés entre deux époques, de nombreux édifices ne se laissent pas cataloguer aussi simplement qu'on le souhaiterait. Entre la techno-architecture, le constructivisme et le postmodernisme, il existe des formes et des styles qui mettent à l'épreuve nos connaissances. Voici un guide qui nous présente les différents courants architecturaux qui ont marqué les siècles et les civilisations, du pré-classicisme à l'écologisme. L'ouvrage comprend également un glossaire des termes techniques, un index des architectes avec le mouvement auquel ils appartiennent, une chronologie des principaux courants et une liste de lieux à visiter.

...ismes. Comprendre l'architecture
Jeremy Melvin
Hurtubise/HMH
160 pages

ARCHITECTURE ET COMMERCE

Il peut être difficile pour un architecte de marquer du sceau de la virtuosité un projet qui doit satisfaire le goût parfois discutable des commanditaires, ou même servir des intérêts spéculatifs. Les boutiques et salles d'exposition n'en demeurent pas moins un formidable champ d'expérimentation pour les architectes qui n'ont pas froid aux yeux. Voici un livre qui jette un regard fascinant sur le panorama architectural et le design de ces espaces réservés à la vente.

Boutiques et showrooms 2
Massimiliano Falsitta
Actes Sud/Motta
370 pages

LIEUX DE MÉMOIRE

En plus d'être des symboles identitaires pour deux communautés, les lieux de mémoire présentés dans ce répertoire constituent un patrimoine commun aux peuples de France et du Québec. La plupart ont été reconnus comme tels depuis longtemps, c'est d'ailleurs ce critère qui a guidé la Commission pour choisir les lieux qui figurent dans ces pages.

Pour assurer un avenir au passé
Des lieux de mémoire communs au Québec et à la France
Musée de la Civilisation, Québec
108 pages

DE L'ÉGLISE AU... CONDO?

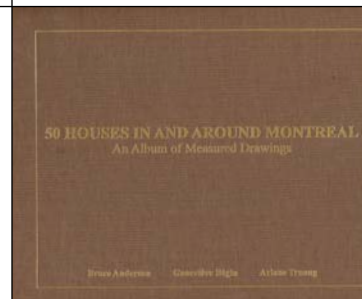
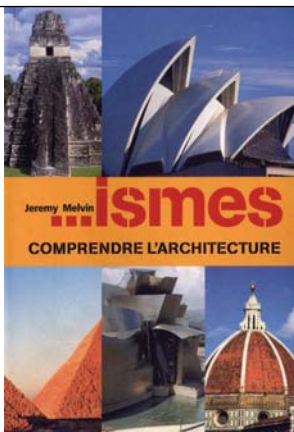
Quand on pense que la moitié des églises du Québec devront être reconverties d'ici une décennie, on réalise combien l'enjeu est important. Il semble bien que la seule façon de sauvegarder cet héritage soit la conversion en biens culturels destinés à la société civile. Cet ouvrage regroupe les textes de 41 professeurs, architectes, membres du clergé, conservateurs, praticiens et chercheurs qui réfléchissent sur l'avenir de ce patrimoine menacé.

Le patrimoine religieux du Québec : entre le culturel et le culturel
Sous la direction de Laurier Turgeon
Les presses de l'Université Laval
562 pages

BÂTIMENTS REMARQUABLES DE MONTRÉAL

En 1933, l'architecte Charles E. Peterson lançait le *Historic American Building Survey* dans le but de cataloguer les bâtiments historiques au moyen de relevés d'architecture et de photographies. Plus de 70 ans plus tard, l'architecte montréalais Bruce Anderson a fait vivre une expérience semblable à 83 de ses étudiants de la faculté d'architecture de l'Université McGill. Le résultat de l'exercice est concluant. Voici un ouvrage truffé de détails forts intéressants qui devient un outil de référence pour la restauration éventuelle de bâtiments d'époque.

50 Houses In and Around Montreal: An Album of Measured Drawings
Bruce Anderson, Geneviève Bégin et Ariane Truong
Anderson Architects:
514-931-6760
213 pages



PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le membre qui désire saisir l'assemblée générale d'une proposition d'importance pour la profession doit la dénoncer au préalable dans un avis de proposition qui décrit, en quelques mots, la question à débattre. Les propositions dûment reçues sont par la suite inscrites au projet d'ordre du jour communiqué aux membres dans l'avis de convocation. L'article 1.08 du Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales énonce en effet ce qui suit :

« 1.08 Le Bureau porte à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle toute question d'intérêt commun pour la profession, présentée par un membre, sous forme d'avis de proposition, au moins cinq (5) semaines avant la date de l'assemblée générale. »

Comme cette année l'assemblée générale se tiendra le vendredi 9 juin, les avis de propositions devront être reçus par le soussigné au plus tard le vendredi 5 mai 2006, à 17 h.



FINALISTE : 370, 4E RUE

FINALISTE : BOUTIQUE POT-EN-CIEL, 27, RUE DU PETIT-CHAMPLAIN

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 27 janvier 2006 Bisson, Martin
Garon, Sébastien
Longpré, Annie
Ratté, Jérôme

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 17 février 2006 Beaulieu, Manon
Desjardins, Marie-Claire
Proulx, Richard
Tranchida, Daniel

DÉMISSIONS

Le 2 février 2006 Durand, Luc
Le 22 février 2006 Bourget, Monique



Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca



Entreprise familiale

Ensemble pour un
partenariat solide
et durable

Vous recherchez pour votre projet une formule qui allie flexibilité, contrôle, transparence et un avantage financier important ? Ensemble, nous pouvons concevoir un projet qui correspond parfaitement à vos besoins !

- Contrat à forfait
- Gestion de projet
- Gérant de construction
- Clé en main
- Contrat à prix coûtant majoré
- Bureau et commerce
- Résidence de prestige
- Agrandissement

Coordonnées:

881 Curé Poirier O.
Longueuil, Québec, J4K 2C5
Téléphone: (450) 651-7700
Télécopieur: (450) 651-8800
www.legroupedsm.com

FINAR



Bâtiments
d'acier
Plus... que de l'acier

Pour sauver temps et argent,

les architectes utilisent de plus en plus les concepts de *Design Construction* de Finar, qui leur offrent des constructions qui dépassent les normes de construction en vigueur. Demandez notre cahier technique.



INDUSTRIEL * COMMERCIAL * RÉCRÉATIF

1-800-267-2411 • www.finar.com



Lauréat 2005

Trophées

Contech

Catégorie produit innovateur,
développement durable

O COV

La peinture à l'état pur

Investissez dans le revêtement durable

Conçue selon une formule zéro COV, Sico Ecosource^{MD} réduit à zéro les émissions dommageables à la couche d'ozone et ne dégage aucune odeur incommode. Cette nouvelle peinture haute performance au latex 100 % acrylique résiste aux cycles de gel et dégel et s'adapte parfaitement à vos plans ainsi qu'à vos normes en matière d'environnement. Le choix par excellence pour l'obtention de la certification de projet LEED.

SICO ECOSOURCE EST CERTIFIÉE GREEN SEAL.



Expressément pour les membres de l'OAQ...



Couverture d'assurance vie temporaire jusqu'à concurrence de 1 million de dollars pour vous et votre conjoint. En plus, vous bénéficierez des avantages suivants sans frais additionnels :

- **Exonération des primes d'assurance vie temporaire** si vous devenez totalement invalide.
- **Prestation anticipée SANS TAXES** pouvant atteindre 50 % de votre couverture d'assurance vie temporaire (jusqu'à un maximum de 100 000 \$), si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale.

Assurance invalidité de longue durée de l'OAQ jusqu'à 6 000 \$ de prestations mensuelles.

Assurance maladie complémentaire et assurance dentaire de l'OAQ : Grâce à ce régime vous protégerez toute votre famille contre le coût élevé des soins de santé qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie du Québec.

Le régime d'assurance médicaments de l'OAQ* offre le précieux avantage suivant :

- **Carte ManuScript :** Si vous présentez cette carte à votre pharmacien, la Financière Manuvie lui payera directement le montant approprié.

*Si vous n'avez aucune couverture par l'entremise de votre employeur ou de celui de votre conjoint, la Régie de l'assurance maladie du Québec exige que vous souscriviez une couverture d'assurance médicaments privée comme celle qu'offre le régime d'assurance maladie de l'OAQ.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site web www.manuvie.com/oaq
ou appelez sans frais la Financière Manuvie au **1 866 803-0870**,
du lundi au vendredi, de 8 h au 20 h, heure de l'Est. Vous pouvez également envoyer un courriel à am_service@manuvie.com en prenant soin d'indiquer que vous êtes membre de l'OAQ.

Régime collectif parrainé par :



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Établi par :

 **Financière Manuvie**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

ASSURANCES HABITATION ET AUTO DE GROUPE pour les membres de l'Ordre des architectes du Québec

Ristourne de

100 000 \$[†]

pour plus de 1 000 membres de l'Ordre

Un programme plus profitable que jamais!

"Je suis fier d'annoncer que le partenariat établi depuis 1976 entre l'Ordre des architectes du Québec et TD Meloche Monnex est plus profitable que jamais! Les nombreux avantages de notre programme d'assurance prouvent que cette relation d'affaires est bénéfique pour tous nos membres."

André Bourassa, Président
Ordre des architectes du Québec



En effet, grâce aux excellents résultats du programme d'assurances habitation et auto, les architectes clients de TD Meloche Monnex* se partageront la somme de **100 000 \$**. La part de la ristourne des membres de l'Ordre participant au programme se traduira concrètement par une **réduction additionnelle de 7 %** sur la **tarification de groupe** récemment **revue à la baisse**.

TD Meloche Monnex,
fière partenaire du

Prix
d'excellence
en architecture

Demandez une soumission!

Vous pourriez

GAGNER 1 des 2
TOUTES
NOUVELLES

Mercedes-Benz B 200 Turbo!**

Nos clients en assurances habitation et auto
sont automatiquement inscrits.

514 850 6175 ou **1 888 656 2324**
tdmelochemonnex.com/oaq



Programme d'assurance recommandé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Meloche Monnex

Assurance pour professionnels et diplômés

Une affinité pour le service

[†] La ristourne de 100 000 \$ est offerte au Québec seulement et s'effectuera entre le 12 novembre 2005 et le 11 novembre 2006.

* Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc. Toute interprétation de ce document se fera conformément aux conditions de la police.

** **Aucun achat requis.** Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative de chaque véhicule est de 35 000 \$. Le concours est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Les tirages auront lieu le 24 juillet 2006 et le 24 janvier 2007. Avant d'être déclarée gagnante, chaque personne dont le nom aura été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour plus de détails sur le concours et sur notre entreprise, visitez tdmelochemonnex.com/oaq.